



Règlement de la course nature
Les Boucles des Bouchures 2023

CONDITIONS D'ADMISSION :

Epreuve ouverte à toute personne, sous condition de présenter une licence FFA en cours de validité ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition (datant de moins d'un an).

INSCRIPTIONS ET TARIFS :

8€ pour les 7km / 10€ pour les 15km / 15€ pour les 25km / GRATUIT pour les courses enfants.

Par internet : www.courir36.fr avec paiement en ligne

Par courrier, avant le mercredi 14 juin, en remplissant un bulletin d'inscription renvoyé à : VIGNAUD Romain, 10 La Grande Roche 36370 PRISSAC

Sur place, le jour de la course majoration de 2€.

LIMITE D'AGE :

25km : né en 2003 et avant

15km et 7km : né en 2007 et avant

1600m : né entre 2010 et 2013

800m : né entre 2014 et 2017

RETRAITS DES DOSSARDS :

Le samedi 17 juin à partir de 16h00 à l'étang Remy LOUVEAU.

HORAIRES DES DEPARTS :

Tous les départs se feront à l'étang Remy LOUVEAU.

17h30 pour les 1600m et 800m

18h00 pour les 25km

19h00 pour les 15km

19h20 pour les 7km cani-cross / 19h30 pour le 7km

PARCOURS ET RAVITAILLEMENTS :

Circuits essentiellement dans les chemins de randonnées avec retour à l'arrivée.

Ravitaillement liquide et solide sur le parcours : 1 ravitaillement pour le 7km, 2 pour le 15 et 3 pour le 25km.

Ravitaillement liquide et solide à l'arrivée pour tous.

Prévoir son gobelet ou contenant.

CLASSEMENT ET RECOMPENSES :

Les catégories Master se feront par tranches de 10ans.

Coupe pour les vainqueurs de chaque catégorie et lots pour tous les participants.

Pour le canitrail, récompenses pour les 3 premiers équipages masculins et féminins.

MEDICAL ET SECURITE :

L'épreuve est encadrée par des signaleurs et protégée par des secouristes.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

La course des Boucles des Bouchures est organisée, dans le parc naturel de la Brenne, dans le respect des règles de protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe (ex : jet d'emballage, gobelet plastique, de masque... dans la nature) entrainera la disqualification automatique du coureur.

ASSURANCE :

Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité de leurs parents qui doivent obligatoirement signer l'autorisation parentale.

CODE DE LA ROUTE :

Chaque coureur s'engage à respecter le code de la route et les consignes de sécurité données par l'organisation et les signaleurs. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident lié au non-respect de ces règles.

DROITS D'IMAGES :

Chaque coureur autorise l'organisation et leurs ayants droit, tel que partenaires et médias, à utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image dans le but de la promotion de la manifestation.

CAS DE FORCE MAJEUR :

En cas de force majeure ou évolution de la crise sanitaire les organisateurs se gardent la possibilité de modifier le règlement, les distances, les parcours ou d'annuler.

Renseignements complémentaires :
VIGNAUD Romain, 10 La Grande Roche 36370 PRISSAC
Tel : 0681012753 – Mail : romain.vignaud@hotmail.fr